



Assemblée générale

Distr. générale
7 novembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 63 de l'ordre du jour

La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Miguel Carbo (Équateur)

I. Introduction

1. Le point intitulé « La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification » a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 56/15 de l'Assemblée, en date du 29 novembre 2001.
2. À sa 2e séance plénière, le 19 septembre 2003, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire ce point à son ordre du jour et de le renvoyer à la Première Commission.
3. À sa 1re séance, le 29 septembre 2003, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur tous les points consacrés au désarmement et à la sécurité internationale qui lui étaient renvoyés, notamment les points 62 à 80. Ce débat général s'est tenu de la 2e à la 10e séance, du 6 au 10 et du 13 au 16 octobre (voir A/C.1/58/PV.2 à 10). Ces questions ont fait l'objet d'entretiens thématiques et des projets de résolution ont été présentés et examinés de la 11e à la 15e séance, du 20 au 24 octobre (voir A/C.1/58/PV.11 à 15). La Commission s'est prononcée sur tous les projets de résolution, de sa 16e à sa 23e séance, du 27 au 30 octobre et du 3 au 6 novembre (voir A/C.1/58/PV.16 à 23).
4. Pour procéder à l'examen de la question, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général (A/58/128).



II. Examen du projet de décision A/C.1/58/L.48

5. À la 14e séance, le 23 octobre, le représentant du Canada a présenté un projet de décision intitulé « La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification » (A/C.1/58/L.48).

6. À sa 18e séance, le 29 octobre, la Commission a adopté le projet de décision A/C.1/58/L.48 sans procéder à un vote (voir par. 7).

III. Recommandation de la Première Commission

7. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification

L'Assemblée générale décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session la question intitulée « La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification ».
